

Procès-verbal de la 2^e séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 23 septembre 2013** à compter de **20 h**, sous la présidence du président, monsieur Julien Croteau.

PRÉSENCES:

Monsieur Julien Croteau, président

Mesdames Diane Charbonneau, Francine Diotte, Marie-France Gagnon, Rachelle Laporte, Josée Lavigne, Andrée Sirois et messieurs Pierre Boucher, Jean-Luc Céré, Robert Desjardins, Gilbert Jolin, Paul Loyer, Claude Monfils, Pierre Montreuil, Paul Morin, Robert Paquet, Richard Quinn, Normand Sylvestre, Benoît Tessier et Donald Verrette, commissaires.

Monsieur Bernard Dufourd, directeur général, madame Julie Laberge, directrice générale adjointe et monsieur Yvon Landry, directeur et secrétaire général.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Josée Baulne, chef de secrétariat.

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Nancy Desaulniers, commissaire représentante du comité de parents et monsieur Michel Choquette, commissaire.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte et invite les membres à un moment de réflexion.

Le président remet à monsieur Paul Morin le certificat de reconnaissance que la Fédération des commissions scolaires du Québec attribue à ce dernier pour son engagement exceptionnel en tant que commissaire depuis 1972.

C039-1309 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant .3 :

- Assermentation de monsieur Jean-Luc Céré, commissaire de la circonscription 12

Adoptée à l'unanimité

ASSERMENTATION DE MONSIEUR JEAN-LUC CÉRÉ

Le directeur général procède à l'assermentation de monsieur Jean-Luc Céré en tant que nouveau commissaire de la circonscription 12.

C040-1309 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AOÛT 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le procès-verbal de la séance tenue le 26 août 2013 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

C041-1309 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 9 SEPTEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 3 juillet 2013 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DES 26 AOÛT ET 9 SEPTEMBRE 2013

La Direction générale fait part des dix-sept (17) avis de suivi de la séance du 26 août 2013.
La Direction générale fait part des quatre (4) avis de suivi de la séance du 9 septembre 2013.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention du public

C042-1309 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AUX ÉCOLES CARLE ET DU BOIS JOLI

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres (55-41-01)*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe aux écoles Carle et du Bois Joli;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de nommer madame Geneviève Fullum pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de direction adjointe aux écoles Carle et Du Bois Joli, à compter du 30 septembre 2013 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adoptée à l'unanimité

C043-1309 DIVISION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, à sa séance du 13 mai 2013, a adopté la résolution C169-1305 intitulée « Projet de division du territoire de la Commission scolaire des Draveurs en dix circonscription électorales »;

CONSIDÉRANT qu'un avis public présentant ce projet de division a été publié dans l'édition du mercredi 22 mai 2013 du journal La revue;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune opposition écrite de la part des citoyennes et des citoyens concernant le projet de division du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilbert Jolin que la division des circonscriptions électorales de la Commission scolaire des Draveurs soit établie comme suit et qu'un numéro, les limites territoriales, un croquis et le nombre d'électeurs soient assignés à chaque circonscription.

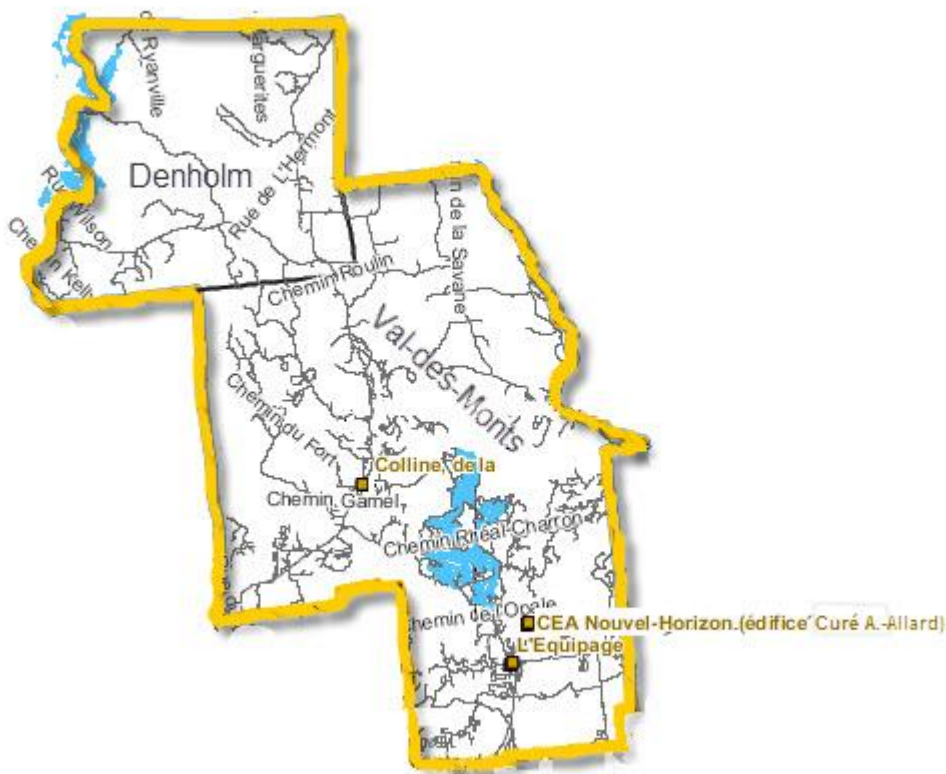
(voir pages suivantes)

Circonscription électorale # 01 8 032 électeurs (-17,97 %)

Établissements : L'Équipage, de la Colline, Centre Nouvel-Horizon (édifice Curé A.-Allard).

Descriptif :

Elle comprend la Municipalité de Val-des-Monts (à l'exception de la partie de son territoire située au sud-ouest et comprise dans la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais) et la Municipalité de Denholm.



Circonscription électorale # 02 6 698 (-31,59 %)

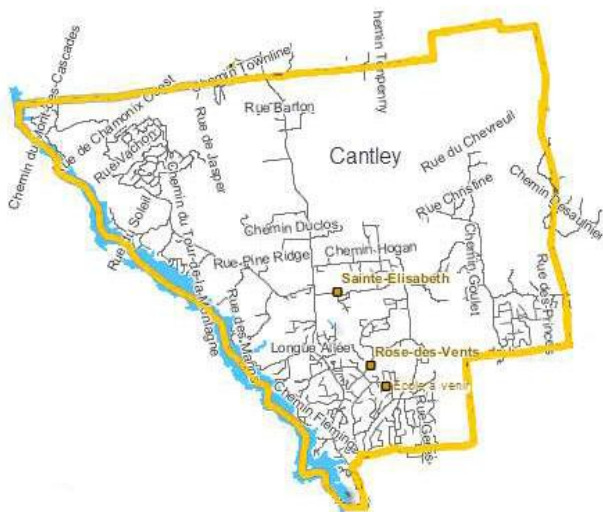
Établissements : Sainte-Élisabeth, de la Rose-des-Vents, école primaire en construction au 69 rue du Mont-Joël.

Descriptif :

Elle comprend la Municipalité de Cantley.

Commentaires :

- Cette circonscription doit faire l'objet d'une demande de dérogation puisqu'elle ne répond pas aux critères prescrits soit 25% inférieur ou 25% supérieur à la moyenne des électeurs qui est de 9 791 électeurs (février 2013).
- Cette circonscription est présentement en développement domiciliaire, dont le secteur du Mont-Cascades et le secteur du territoire de l'école de la Rose-des-Vents.



Circonscription électorale # 03 10 936 (+11,69 %)

Établissements: Massé, Le Petit Prince, du Vallon, Polyvalente de l'Érablière

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du chemin Taché à proximité de l'avenue Gatineau, le chemin Taché, l'avenue Gatineau, le ruisseau Laurin (communément nommé ruisseau Desjardins) la rivière Gatineau et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

Elle comprend aussi la partie de la commission scolaire située dans la Ville de Gatineau et à l'ouest de la rivière Gatineau.



Circonscription électorale # 04 10 034 (+2,48 %)

Établissements : de Touraine (édifices George-Étienne-Cartier et Riviera), centre administratif (édifice Saint-Coeur-de-Marie) La Source, Centre l'Escale.

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la montée Paiement, cette montée, l'autoroute de l'Outaouais, le prolongement de la ligne arrière du boulevard Gréber (côté ouest), cette ligne arrière jusqu'à l'intersection de la rue de la Côte-des-Neiges, le boulevard Gréber, la voie ferrée, l'autoroute de l'Outaouais, la rivière Gatineau, le ruisseau Laurin (communément nommé ruisseau Desjardins), l'avenue Gatineau, le chemin Taché et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.



Circonscription électorale # 05 10 060 (+2,75 %)

Établissements : du Nouveau-Monde (édifices Renaud, Saint-Rosaire, Mgr Lemieux et Paquin), Le Tremplin, Polyvalente Le Carrefour, Centre Nouvel-Horizon, Centre administratif (édifice Sainte-Bernadette), Saint-Antoine.

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée et de la montée Paiement, cette montée et son prolongement en passant par l'intersection des rues Saint-Louis et Jacques-Cartier, la rivière Gatineau, l'autoroute de l'Outaouais et la voie ferrée jusqu'au point de départ.

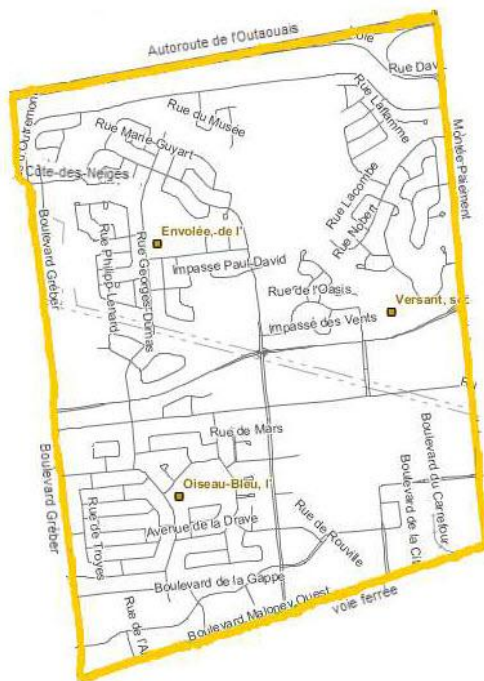


Circonscription électorale # 06 10 981 (+12,15 %)

**Établissements : L'Oiseau Bleu, de L'Envolée, École
secondaire du Versant.**

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de l'Outaouais et de la montée Paiement, cette montée, la voie ferrée, le boulevard Gréber jusqu'à l'intersection de la rue de la Côte-des-Neiges, la ligne arrière du boulevard Gréber (côté ouest) et son prolongement, l'autoroute de l'Outaouais jusqu'au point de départ.

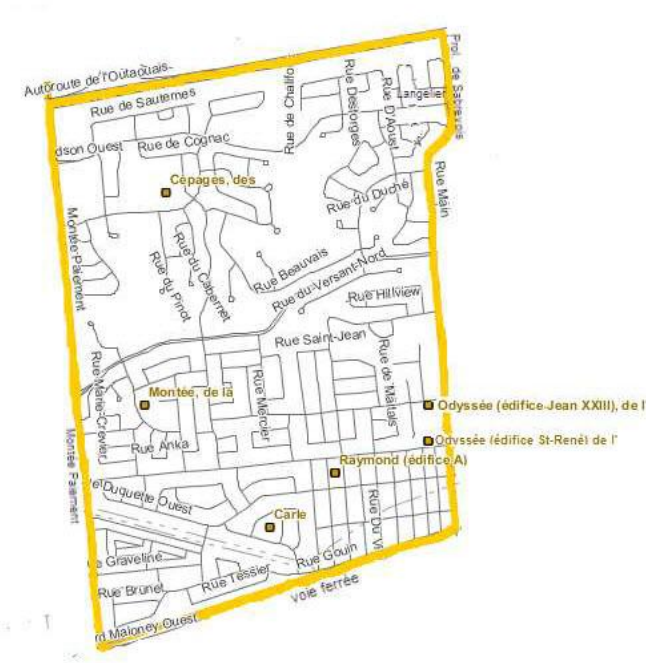


Circonscription électorale # 07 10 516 (+7,4 %)

Établissements : des Cépages, de la Montée, Carle, de l'Odysée (édifices Saint-René-Goupil et Jean XXIII), Centre Administration, commerce et secrétariat de Gatineau (édifice Raymond).

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de l'Outaouais et du prolongement de la ligne arrière de la rue de Sabrevois (côté est), ce prolongement et cette ligne arrière jusqu'à l'intersection de la rue de Langelier, la rue de Sabrevois, la rue Main, la voie ferrée, la montée Paiement et l'autoroute de l'Outaouais jusqu'au point de départ.



Circonscription électorale # 08 10 119 (+3,35 %)

Établissements : de l'Escalade, Polyvalente Nicolas-Gatineau.

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la montée Dalton, cette montée, l'autoroute de l'Outaouais, le boulevard Lorrain, la ligne de haute tension, le boulevard Labrosse, le boulevard Saint-René Est, la rue Main, la rue de Sabrevois jusqu'à l'intersection de la rue de Langelier, la ligne arrière de la rue de Sabrevois (côté est) et son prolongement, l'autoroute de l'Outaouais, la montée Paiement et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

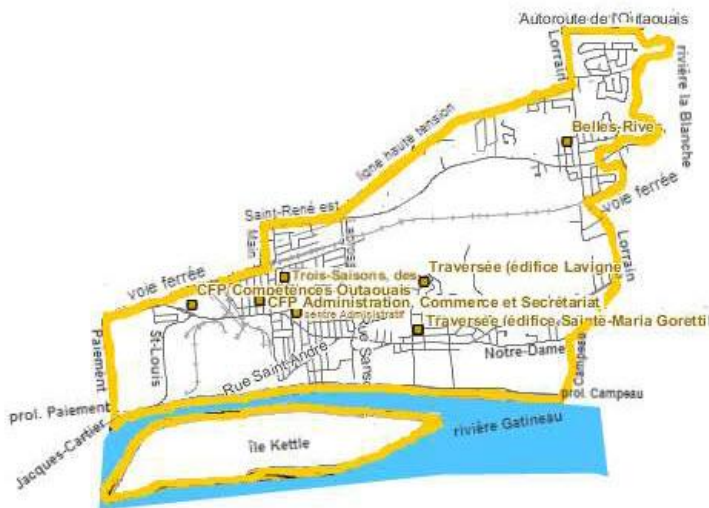


Circonscription électorale # 09 9 826 (+0,36 %)

Établissements : Centre administratif, Centre Administration, Commerce et Secrétariat de Gatineau (CACS), Centre de formation professionnelle compétences Outaouais (CCO), des Trois-Saisons, de la Traversée (édifices Lavigne et Ste-Maria-Goretti), des Belles-Rives.

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de l'Outaouais et de la rivière La Blanche, cette rivière, la voie ferrée, le boulevard Lorrain, la rue Notre-Dame, la rue Campeau et son prolongement, la rivière Gatineau incluant l'île Kettle, le prolongement de la montée Paiement en passant par l'intersection des rues Saint-Louis et Jacques-Cartier, la montée Paiement, la voie ferrée, la rue Main, le boulevard Saint-René Est, le boulevard Labrosse, la ligne de haute tension, le boulevard Lorrain et l'autoroute de l'Outaouais jusqu'au point de départ.



Circonscription électorale # 10 10 697 (+ 9,25%)

Établissements: Du Bois Joli, La Sablonnière

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la montée Mineault, cette montée et son prolongement suivant la limite est de la commission scolaire, la rivière Gatineau, le prolongement de la rue Campeau, cette rue, la rue Notre-Dame, le boulevard Lorrain, la voie ferrée, la rivière La Blanche, l'autoroute de l'Outaouais, la montée Dalton et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.



Adoptée à l'unanimité

**C044-1309 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DES
PARENTS ET DES MEMBRES DU PERSONNEL AU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE TOURAINÉ**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'instruction en matière d'institution d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la nouvelle répartition des cycles d'enseignement entre les édifices George-Etienne-Cartier et Riviera de l'école de Touraine;

CONSIDÉRANT la demande des deux milieux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de résilier la résolution C214-0607 et de rétablir le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement de l'école de Touraine tel que le prévoit la résolution C030-9807 soit 7 parents, 4 enseignants, 1 professionnel non-enseignant, 1 soutien, 1 personnel du service de garde et 2 représentants de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

**C045-1309 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU
COMMISSAIRE DONALD VERRETTE DANS LA PUBLICITÉ
DU SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DU BASKETBALL DE
L'ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Monfils que monsieur Donald Verrette soit autorisé à contribuer aux activités de financement des équipes de basketball des Phénix de l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Le président souligne l'anniversaire de naissance en septembre de mesdames André Sirois et Julie Laberge et de monsieur Pierre Montreuil.

Le président rappelle que les commissions scolaires de l'Outaouais seront présentes à la consultation régionale sur le livre vert sur la politique nationale du sport et du loisir prévue le 27 septembre prochain sous l'égide de Loisir sport Outaouais.

Le président informe les membres qu'il a adressé une lettre à la première ministre à la suite de propos qu'il a qualifiés de contradictoires concernant la taxe scolaire et qu'elle a tenus lors d'une entrevue avec le réseau TVA le 4 septembre. Il souligne que cette lettre a été publiée intégralement dans le quotidien Le Droit. Il ajoute que cette position de la première ministre avait donné le ton de la rencontre qu'elle a tenue avec le bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires le 16 septembre dernier.

AUTRE COMMUNICATION

Monsieur Paul Morin tient à féliciter le président pour cette initiative qu'il a eue de transmettre une lettre à madame Pauline Marois et pour la qualité des entrevues qu'il a accordées par la suite dans les médias.

Monsieur Benoît Tessier fait part de sa grande joie d'avoir été choisi pour représenter la commission scolaire au Grand défi cycliste Pierre Lavoie en juin prochain.

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Monsieur Paul Loyer fait état des décisions prises à la séance de ce soir et rappelle que la prochaine séance du comité exécutif sera tenue le lundi 21 octobre à compter de 18 h.

DIRECTION GÉNÉRALE

Les membres sont informés que le Service des ressources éducatives est présentement à colliger les résultats des élèves aux examens uniques de juin dernier et qu'une analyse de ces derniers sera présentée à une séance ultérieure du comité plénier.

Le directeur général félicite et remercie monsieur Benoît Tessier d'avoir accepté de participer au Grand défi Pierre Lavoie. Il souligne que ce sera la première fois en 4 ans qu'un élu scolaire représente la commission scolaire à cette activité provinciale.

Les membres sont informés que la campagne Centraide 2013 sera lancée le mercredi 9 2 octobre au centre administratif en présence des responsables de campagne de chaque établissement et service. L'objectif de cette campagne sera de 58 000 \$.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 21 octobre 2013 à 20 h, dans la salle Rolland-Bérubé.

C046-1309 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que la séance soit levée. Il est 20 h 27.

Yvon Landry
Secrétaire général

Julien Croteau
Président